

ANNEXES AU REGLEMENT DU BREVET FEDERAL D'INITIATEUR MONTAGNISME

Adopté en CA le 22/06/2019

Table des matières

1	Annexe 1 : Exigences préalables :	2
2	Annexe 2 : Stage fédéral de formation :	3
2.1	A - Modalités d'organisation du stage de formation :	3
2.2	B- Modalités d'évaluation du stage de formation :	3
2.2.1	Est capable d'encadrer en sécurité	3
2.2.2	Est capable de conduire une démarche de sensibilisation, de transmission de connaissances et de savoir-faire dans le contexte de l'activité concernée :	4
3	Annexe 3 : Stage pratique :	4
3.1	A - Modalités d'organisation :	4
3.2	B - Retour d'expérience, évaluation et validation du stage pratique :	5
3.2.1	Validation du stage pratique	5
4	Annexe 4 : VAE Fédérale	5
4.1	Annexe 5 : Référentiel de compétences	6
4.1.1	Compétences générales	6
4.1.2	Compétences techniques	7
4.1.3	Compétences pédagogiques :	9
4.1.4	Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel	9
4.1.5	Compétences organisationnelles	11

1 Annexe 1 : Exigences préalables :

Le parcours permettant d'accéder au brevet fédéral d'Initiateur Montagnisme comprend une première phase d'acquisition de connaissances, de savoir-faire et d'expérience que chaque candidat développe à son initiative et selon les voies et moyens de son choix. L'accès au stage fédéral de formation préalable à l'entrée en stage pratique puis à l'obtention du brevet visé est toutefois conditionné par l'apport de la preuve, par le candidat, qu'il satisfait bien à l'ensemble des exigences préalables décrites dans l'article 4 du règlement du brevet.

- S'agissant de l'acquisition des connaissances et savoir-faire, chaque candidat doit apporter la preuve qu'il maîtrise les compétences techniques :
 - Orientation en terrain de montagne pas ou peu connu avec utilisation conjointe des instruments carte, boussole, altimètre,
 - Cramponnage toutes pointes en neige,
 - Identification des risques d'avalanche, mesures de prévention et recherche multi-victimes au DVA dans un temps limité,
 - Technique d'encordement,
 - Pose et utilisation d'une main courante.

La détention du passeport montagnisme orange satisfait à cette obligation.

A titre transitoire pour une période de 2 ans suivant la mise en œuvre du règlement du brevet fédéral d'Initiateur montagnisme, satisfait également à cette exigence la détention d'un passeport :

- Bleu alpinisme, ou raquette à neige ou ski- alpinisme
- Ou randonnée montagne bleu accompagné du volet « neige et avalanche » de l'un des passeports « raquette à neige », « alpinisme » ou « ski alpinisme », ou, à défaut, la validation du module « neige et avalanche » du passeport montagnisme orange.

- S'agissant de l'expérience, la liste requise doit comprendre 15 randonnées dont au moins 5 en milieu enneigé et 5 en milieu non enneigé. Elle inclut pour chaque randonnée : les informations permettant de la localiser et de la représenter ainsi qu'un bref retour d'expérience sur les conditions dans lesquelles elle a été réalisée : dates, cadre d'organisation, conditions météorologiques et nivologiques, participants (nombre, relations avec le candidat), rôle du candidat, circonstances ou évènements particuliers.

Un module spécifique de vérification de connaissance et de compréhension portant sur l'ensemble des thèmes objets des exigences préalables à l'entrée en formation est mis en œuvre en début de stage fédéral de formation (entretien à partir de la liste de courses et QCM) ;

2 Annexe 2 : Stage fédéral de formation :

2.1 A - Modalités d'organisation du stage de formation :

La formation préparant au brevet se déroule dans le cadre d'un « stage fédéral » de la façon suivante :

- Equipe pédagogique : l'équipe pédagogique comprend au minimum 2 cadres dont au moins un Instructeur fédéral montagnisme, ou raquette à neige ou alpinisme, ou ski-alpinisme qui peut être assisté par un ou plusieurs cadres fédéraux. La présence effective d'un titulaire d'un brevet d'Etat permettant l'encadrement des activités réalisées pendant le stage est obligatoire y compris lors des délibérations finales du jury.
- Le nombre de stagiaires est défini par l'organisateur en tenant compte des moyens disponibles : nombre et expérience des formateurs, caractéristiques de(s) sites, ...
- Les mises en situation pédagogique et d'encadrement incluent la participation effective de stagiaires en initiation. Ces stagiaires font l'objet d'une gestion particulière indépendante de celle du stage fédéral et assurée par une personne qualifiée désignée à cet effet ne faisant pas partie de l'équipe d'encadrement du stage fédéral. Ce groupe peut être constitué :
 - De licenciés inscrits à un stage Montagne et Escalade organisé dans cette perspective.
 - D'un groupe de licenciés d'un même club affilié.
 - De participants à un évènement organisé par la FFME ou un de ses comités territoriaux
 - D'un groupe (association, etc.) avec lequel une convention particulière est établie.
- Les séquences de mises en situation pédagogique et d'encadrement sont de deux natures clairement distinctes dans l'organisation et le déroulement du stage ainsi que dans l'information des stagiaires lors de leur mise en œuvre :
 - Mises en situation pour apprentissage.
 - Mises en situation faisant l'objet d'une évaluation continue des stagiaires.
- Durée minimale : 35 h, réparties sur 5 jours. La formation peut être fractionnée soit en 2 modules de 2 et 3 journées, soit en 3 modules de 2 journées chacun
- Moyens nécessaires : site de montagne propice à l'enseignement collectif, salle de cours, et randonnée comportant au minimum un passage en névé et permettant la mise en œuvre d'une école de neige.

2.2 B- Modalités d'évaluation du stage de formation :

Le candidat doit valider un ensemble de modules au cours du stage. L'admission est prononcée par le jury à l'issue de la validation de cet ensemble.

2.2.1 Est capable d'encadrer en sécurité

Evaluation continue sur la sortie en montagne sur trois séquences :

1. Préparation de la sortie : appréciation de la course (terrain, durée, difficultés), des conditions (météorologie, nivologie, et autres éléments naturels variables) et des forces / faiblesses du groupe (nombre, niveau, cohésion, condition physique, équipement des participants et du cadre lui-même), choix de la course.
2. Départ de la sortie : mêmes paramètres d'évaluation. Gestion des décisions, gestion du groupe.
3. En cours de sortie : idem. Gestion des décisions et gestion du groupe, intervention auprès d'un participant en difficulté

2.2.2 Est capable de conduire une démarche de sensibilisation, de transmission de connaissances et de savoir-faire dans le contexte de l'activité concernée :

Evaluation dans le cadre des sorties préparées et réalisées au cours du stage :

- Pratique « sûre » : transfert de connaissances et de savoir-faire, sensibilisation dans un objectif premier de prévention.
- Pratique « responsable » : sensibilisation, transfert de connaissances, démonstration de bonnes pratiques concernant l'environnement, la santé, la prise en compte des autres parties prenantes de la montagne dans une démarche active.

Est capable d'effectuer un retour d'expérience et d'évaluer une action ou une progression :

Evaluation dans le cadre des activités préparées et réalisées au cours du stage. 2 modules :

- Retour d'expérience et auto-évaluation de sa propre intervention : sur l'une des séquences objet des modules d'évaluation ci-dessus.
- Evaluation des acquis et de la progression de stagiaires en initiation participant à l'une des séquences de sensibilisation ou (et) de transmission de connaissances et de savoir-faire.

L'accès au stage pratique est soumis à la validation obligatoire des compétences relatives à la sécurité. Le candidat ayant échoué à cette partie pourra se présenter à une nouvelle évaluation lors d'un stage ultérieur.

Exceptionnellement le jury pourra autoriser la validation de compétences non liées à la sécurité pendant la période de stage pratique. Dans ce cas, l'attribution du brevet fédéral ne pourrait intervenir que sous condition préalable de cette validation par un Instructeur fédéral désigné ou agréé par le comité régional ayant validé le bilan du stage fédéral de formation.

3 Annexe 3 : Stage pratique :

Le candidat disposera deux années complètes à compter de la fin de sa formation théorique pour terminer son stage pratique.

3.1 A - Modalités d'organisation :

- o Durée minimale : 35 h (5 journées), dont, au moins 4 journées sur le terrain, dont 2 journées au moins en sortie montagne. Ce stage peut être réalisé en période estivale ou (et) hivernale.

- Structure d'accueil : club ou comité territorial FFME ou structure proposant une activité randonnée montagne, raquette ou ski.
- Rôle : en situation de responsabilité totale ou partielle d'un groupe dans les différentes compétences décrites à l'article 2.
- Un tuteur, breveté, est désigné par le président du club ou du comité territorial FFME d'accueil pour la durée du stage pratique.

3.2 *B - Retour d'expérience, évaluation et validation du stage pratique :*

Les modalités d'évaluation du stage pratique sont de la compétence de l'instructeur qui a admis le candidat en relation avec le tuteur.

Le candidat prépare un retour d'expérience synthétique (5 pages environ) incluant sa propre évaluation du stage remis au président du club ou comité d'accueil et au tuteur.

3.2.1 Validation du stage pratique

En concertation avec le tuteur, le président de la structure d'accueil examine le retour d'expérience du stagiaire en attachant une attention particulière à :

- L'efficacité des moyens proposés pour faire progresser les pratiquants vers un objectif défini ;
- La gestion de la sécurité du groupe.
- La pertinence de l'évaluation de son stage par le stagiaire lui-même.

Sauf cas d'un stage non satisfaisant, le président du club valide le stage sur l'intranet fédéral.

4 Annexe 4 : VAE Fédérale

Pour un candidat licencié qui remplit les conditions d'accès au brevet fédéral, l'expérience d'encadrement en montagne doit être de 150 heures minimum étendue sur 3 saisons sportives au moins. La VAE prend en compte les activités bénévoles ou rémunérées dans une structure affiliée à la FFME ou une structure fédérale FFME, en étant licencié FFME. Elles sont attestées par le responsable de la ou des structures. Le candidat doit attester qu'il maîtrise les exigences préalables à l'entrée en formation d'initiateur montagnisme et faire la preuve qu'il maîtrise les compétences décrites à l'article 2 du règlement du brevet fédéral d'Initiateur montagnisme.

L'obtention du Brevet Fédéral par la VAEF est acquise après participation à une session de Formation Continue dudit Brevet.

Les informations sur le processus de validation et le dossier à constituer sont disponibles sur le site fédéral.

4.1 Annexe 5 : Référentiel de compétences

4.1.1 Compétences générales

Niveau d'intervention	Encadre et initie (transmet, forme) en montagne (hors terrain glaciaire), ou autre cadre d'activité adapté, avec le public habituel du club FFME
Terrain sur lequel les compétences sont certifiées	En terrain montagne facile, hors milieu glaciaire, non exposé au risque d'avalanche, dans les activités de randonnée, en faisant usage, le cas échéant, d'un équipement de progression sur neige tel que crampons, raquettes à neige ou skis de randonnée.
Etre capable (Ec) d'amener les licenciés à pratiquer en autonomie	Amène les licenciés à pratiquer de manière autonome jusqu'au niveau du passeport montagnisme orange.
EC d'amener les licenciés à pratiquer de manière responsable et durable	Promeut une pratique responsable dans une optique de développement durable <ul style="list-style-type: none"> - Montre l'exemple et sensibilise les pratiquants aux règles de bonne conduite, - Prépare et encadre l'activité dans le respect des sites, des autres utilisateurs et parties prenantes et de l'environnement - Informe les pratiquants de l'organisation, du rôle et des actions de la fédération
	<i>Règles de bonne conduite en montagne :</i> Respecte et fait respecter les restrictions d'utilisation, les accès et les propriétés, les autres utilisateurs et parties prenantes, le calme et la propreté du site, la végétation, la faune sauvage...
	Observe et encourage une pratique responsable en termes de santé : <ul style="list-style-type: none"> - Lors de la préparation de la sortie prévient les situations à risque et anticipe leur prise en charge ; - Adapte le niveau d'activité aux capacités physiques du moment des participants ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Respecte l'éthique sportive, s'interdit d'utiliser ou de favoriser l'usage de substances dopantes ou prohibées ainsi que l'utilisation de thérapeutiques susceptibles de modifier la performance sportive aux dépens de la santé.
--	---

4.1.2 Compétences techniques

Ec de progresser dans un niveau technique donné	<p>Evolue dans du terrain varié avec aisance. Rocher niveau II en tête de cordée.</p> <p>Est capable de tenir un rythme d'ascension de 500 mètres de dénivelée, à raison de 5 points effort par heure (1 point effort = 100 m de dénivelée positive ou 1.000 m de déplacement en projection horizontale).</p>
<i>Niveau d'intervention pour les techniques de sécurité</i>	<i>Réalise efficacement les techniques de sécurité du passeport orange.</i>
Ec d'assurer sa propre sécurité et celle des participants	<p>Maîtrise les techniques individuelles de sécurité nécessaires à l'autonomie en randonnée montagne telles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Orientation en montagne <ul style="list-style-type: none"> o Se positionne sur la carte <ul style="list-style-type: none"> ▪ En faisant le lien terrain/carte ▪ En combinant les divers instruments : carte, boussole, altimètre ▪ Avec un GPS o Définit et met en œuvre une stratégie de navigation pour gagner un point non directement visible en terrain pas ou peu connu. - Technique de neige <ul style="list-style-type: none"> o Évalue la qualité de la neige pour la progression o Connait et anticipe les dangers liés à la neige (glissade, avalanche, trou de neige, cavité torrentielle ou due à la végétation...) o Marche sans crampons o Marche avec crampons 10 pointes sur neige o Arrête une glissade sans piolet

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Arrête une glissade avec piolet ○ Met en place un corps mort - Technique de corde <ul style="list-style-type: none"> ○ Met en place une main courante ○ Réalise un encordement simple au buste ○ Assure en mouvement sur un névé ○ Assure sur une longueur pour franchir un passage délicat ○ Met en place et utilise un rappel de fortune (ou en S) - Prévention du risque et secours en avalanche <ul style="list-style-type: none"> ○ Connait et identifie sur le terrain les facteurs constitutifs du risque d'avalanche ○ Connait et sait décrire et expliquer les mesures de sécurité susceptibles d'être mises en œuvre : espacement, mise en sécurité, etc. ○ Réussit une recherche DVA simple en moins de 3 minutes ○ Réalise une recherche de 2 victimes proches en moins de 5 minutes ○ Met en œuvre la méthode de sondage individuelle ○ Met en œuvre la méthode de pelletage collectif
<p>Ec de sécuriser les ateliers à usage collectif</p>	<p>Maîtrise la mise en place d'un atelier d'orientation, d'une école de neige, d'un atelier d'apprentissage du DVA.</p>
<p>Ec d'assurer la sécurité du groupe</p>	<p>Dans la mise en place d'une école de neige, d'un atelier d'orientation, d'un exercice DVA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Choix du site (inclinaison pente, exposition aux risques, qualité neige) - Sécurise l'atelier. <p>Lors d'une sortie en montagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connait et applique la méthode 3x3 - Détermine le nombre de participants et adapte la sortie autant que nécessaire selon les trois critères : <ul style="list-style-type: none"> ○ Des caractéristiques du terrain et de la randonnée envisagée, ○ Des conditions météorologiques, nivologiques et des éléments naturels variables, ○ Des participants et du groupe : capacités physiques et techniques, cohésion.

	<ul style="list-style-type: none"> - Gère sa course : choix de la course, choix de l'itinéraire, renoncement - Gère son groupe (renoncement, mise en sécurité, type de progression) - Explique et justifie ses choix et décisions.
--	---

4.1.3 Compétences pédagogiques :

<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Fait progresser les licenciés débutants vers un niveau de passeport (ou vers un objectif)</i>
Ec de préparer le contenu d'une intervention (conception)	<p>Prépare une progression pour amener un débutant à un niveau de passeport donné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repère les compétences à développer au niveau du passeport considéré, - Établit des priorités dans les facteurs à développer en fonction des capacités de chaque pratiquant, - Recherche des situations éducatives pertinentes et motivantes pour développer ces compétences, - Recherche un panel de moyens adaptés, efficaces et variés pour transmettre les contenus.
Ec de conduire une intervention pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> - Présente une technique, un savoir-faire adaptés à une situation effective, rencontrée en cours de sortie ou préparée. - Explique ce qu'il fait et le justifie. - Veille à ce que chaque pratiquant maîtrise cette technique, - Communique clairement, vérifie la compréhension - Présente une attitude adaptée aux circonstances.
Ec d'évaluer la satisfaction et les progrès des pratiquants	<p>Evalue le niveau de satisfaction et les progrès des participants,</p> <p>Evalue le niveau atteint par les pratiquants et délivre les passeports jusqu'au niveau orange</p>

4.1.4 Compétences relatives à la sécurité, aux secours et au matériel

Ec de gérer la sécurité pendant ses interventions	<p>Evalue les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De sa propre activité - De l'activité du pratiquant (connaissance de l'accidentologie, de la traumatologie spécifique...)
--	--

	<p>Anticipe les risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Liés à sa propre pratique : <ul style="list-style-type: none"> o Reste vigilant et reconnaît ses limites, est capable de renoncer. o Connait, respecte et fait respecter les normes et règles d'encadrement et d'équipement - Pour les pratiquants : <ul style="list-style-type: none"> - Vérifie leurs compétences, - Propose des difficultés adaptées à leurs compétences et à leurs aptitudes du moment - Vérifie leur équipement : - Prévient les comportements à risques : sensibilisation aux dangers, consignes préventives, vérification de la compréhension des consignes, rigueur dans l'application des consignes...
	<p>Assure la sécurité pendant ses interventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Est présent pour accueillir les participants à l'heure prévue et vérifie les conditions de reprise en charge des mineurs, - Présente les caractéristiques, les objectifs de la sortie ou de l'activité ainsi que les recommandations et consignes particulières de sécurité - Institue une vigilance « sécurité » entre les membres du groupe, - Se donne les moyens de contrôler la sûreté de la pratique (organisation du groupe, vigilance) - Explique et justifie ses choix dans son rôle de leader dans la gestion de la sécurité du groupe, - Crée des conditions favorables à des réalisations correctes des pratiquants (ambiance favorable à la concentration...), - sécurise les ateliers, passages présentant un risque lors de la progression : passage exposé, obstacle, franchissement de cours d'eau, de pente de neige, etc.
<p><i>Niveau d'intervention incident</i></p>	<p><i>Gère un incident/accident sur le terrain de pratique privilégié (sentier, hors sentier, pente de neige)</i></p>
<p>Ec d'alerter les secours et/ou assurer les 1^{ers} secours</p>	<p>Est titulaire du premier niveau de secourisme ; sait donc comment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un bilan (fiche bilan et suivi),

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre la victime en attente, - Appeler les secours et/ou accéder à la trousse de 1^{ers} secours et mettre en œuvre les 1^{ers} secours.
Ec de mettre en œuvre les techniques de secours	Détient le matériel nécessaire à une intervention (fond de sac), <ul style="list-style-type: none"> - accède en sécurité et intervient efficacement et rapidement auprès d'un pratiquant en difficulté.
Ec d'assurer le suivi d'un accident ou incident	Prévient le responsable de la structure (président du club, .) et toutes les personnes concernées. Donne toutes les informations pour réaliser la déclaration d'accident et en assurer le suivi. Complète ou fait compléter la trousse de 1 ^{ers} secours après utilisation.
<i>Niveau d'intervention en gestion des matériels et des équipements</i>	<i>Gestion et conseil</i>
Ec de gérer le matériel du club	En liaison avec le responsable des EPI, contrôle les sorties-rentées du matériel club, range le matériel, signale les pertes ou l'usure ou tout événement exceptionnel. Réalise le suivi du parc de DVA, pelles et sondes.

4.1.5 Compétences organisationnelles

<i>Niveau d'intervention</i>	<i>Séance, sortie de proximité, stage au club ou événement (action de promotion...)</i>
Ec de préparer un projet	Prépare les éléments nécessaires à son activité (fiche d'information pour un stage, liste d'inscription pour une sortie)
Ec de le conduire	Réalise les tâches selon l'échéancier définie (par ex. : diffuse une information, gère une liste d'inscriptions, organise un déplacement, réserve un hébergement...).